

## 17 M€ d'aides exceptionnelles mobilisées par la Région, 2 800 exploitations agricoles soutenues

Concernant le Gers ce sont 470 dossiers aidés pour un montant de 2,6 millions d'euros



17 M€ d'aides exceptionnelles mobilisées par la Région, 2 800 exploitations agricoles soutenues

### Communiqué de la Région Occitanie

En réponse aux épisodes climatiques nombreux et violents survenus en 2024, auxquels se sont ajoutées des épizooties, la Région Occitanie s'était engagée, en avril dernier, à débloquer une aide exceptionnelle à la trésorerie pour soutenir les agriculteurs et éleveurs impactés. Engagement tenu aujourd'hui : 17 M€ (soit 2 M€ supplémentaires par rapport à l'enveloppe initialement prévue) de fonds européens FEADER seront mobilisés par la Région pour accompagner 2 800 exploitations.

« En Occitanie, nous tenons les engagements pris envers nos agriculteurs. Il y a quelques mois, je m'étais engagée à débloquer 15 M€ d'aides exceptionnelles, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, pour garantir le maintien de l'activité pour nos agriculteurs et éleveurs les plus touchés par des aléas climatiques ou sanitaires. Nous avons réussi à rassembler 17 M€, soit 2 M€ de plus que prévus, qui permettront de soutenir des centaines de dossiers. Ce sont autant d'exploitations agricoles dont l'avenir est préservé. C'est la preuve que le volontarisme paie et que la Région se bat pour apporter des réponses concrètes aux besoins des agriculteurs, éleveurs et viticulteurs d'Occitanie. », a déclaré la présidente de Région Carole Delga.

Cette aide est destinée aux exploitations agricoles d'Occitanie qui ont été affectées, en 2024, par une baisse d'au moins 30 % de leur production en raison de calamités agricoles ou d'affections sanitaires pour les élevages. Pour la financer, la Région a mobilisé des fonds européens dont elle a la gestion (FEADER) et a souhaité l'ouvrir le plus largement possible à toutes les filières, animales et végétales, ainsi qu'aux coopératives viticoles et fruitières, avec un effort particulier envers les nouveaux installés, plus fragiles, et les GAEC. Le montant forfaitaire de l'aide est de 5 000€ par exploitation (bonifiée de 2 000€ pour les nouveaux installés), de 30 000€ pour les coopératives et jusqu'à 10 000€ pour les GAEC.

### Les premiers paiements dès le mois d'août

A la suite d'un appel à projets, la Région a reçu 3 800 demandes d'aide, soit près du double de ce qui était estimé. Une mobilisation exceptionnelle a permis d'instruire l'ensemble des demandes dans des délais très courts, en seulement 2 mois, et de présenter les 2 800 dossiers éligibles au comité régional de programmation qui s'est réuni le 11 juillet dernier. Les premiers paiements seront réalisés dès le mois d'août.

« Nous sommes aujourd'hui la Région qui a accompagné le plus d'agriculteurs et je tiens à saluer l'implication de nos services et de nos partenaires qui a permis d'instruire les demandes dans des délais records et, ainsi, d'apporter un soutien rapide à nos agriculteurs et aux exploitations touchés par des besoins en trésorerie très importants. », a ajouté Carole Delga.